



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet
Direction des sécurités
Bureau sécurité intérieure,
radicalisation, sécurité routière
Pôle sécurité routière

Charleville-Mézières, le **15 SEP. 2023**

Récépissé de déclaration

Le Préfet des Ardennes
Chevalier de la légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport ;

VU le code de la route ;

VU le code de l'environnement ;

VU le décret du 3 novembre 2021 nommant M. Alain BUCQUET en qualité de Préfet des Ardennes ;

VU l'arrêté du 27 décembre 2022 modifié portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-407 du 13 juillet 2023 portant délégation de signature à Mme Laetitia KULIS, directrice de cabinet ;

VU la déclaration reçue en préfecture et le dossier produit ;

CONSIDERANT que cette manifestation ne comporte pas de classement final en fonction de la vitesse pratiquée ;

Délivre récépissé

à **M. Jean-Pierre DURIN**
Président de l'association «Courir en Ardenne»
10 rue du barrage
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

de sa déclaration concernant l'organisation d'une manifestation pédestre dénommée « Les Foulées Roses », au départ de la commune de Villers-Semeuse, le dimanche 1^{er} octobre 2023, à partir de 15h00 (itinéraire ci-annexé).

Cette manifestation ne bénéficiera pas de priorité de passage.

Les participants (800 au maximum) seront tenus de respecter en tous points les prescriptions du code de la route, et de se soumettre aux injonctions que les maires, les services de police ou de gendarmerie pourraient leur donner dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation publiques.

Le présent récépissé n'a de valeur qu'au regard du Code du Sport. Sa délivrance ne dispense pas l'organisateur d'effectuer les autres démarches requises par la réglementation.

Le présent récépissé n'exonère pas l'organisateur de sa responsabilité en ce qui concerne tous les risques éventuels et notamment les conséquences des dommages qui pourraient être causés aux personnes et aux biens par le fait, soit de la manifestation, soit d'un accident survenu au cours ou à l'occasion de cette dernière.

Il est rappelé que le classement éventuel des participants ne pourra s'établir qu'en fonction d'éléments n'imposant pas l'obligation d'effectuer un parcours dans le minimum de temps, soit directement par la plus grande vitesse réalisée, soit indirectement par la réalisation d'une moyenne imposée ou par le respect d'un horaire fixé à l'avance.

La manifestation ne pourra se dérouler que dans la mesure où :

- une police d'assurance «responsabilité civile» couvrant la manifestation aura été souscrite,
- les maires des communes traversées auront été informés par l'organisateur de ladite manifestation.
- l'organisateur respectera les règlements de la fédération à laquelle la manifestation se rattache.

Mesures sanitaires :

L'organisateur devra se conformer aux règles sanitaires en vigueur.

En aucun cas, la responsabilité administrative ne pourra être mise en cause.

L'épreuve pourra être annulée à tout moment par l'organisateur ou sur demande du Préfet en cas de risque d'atteinte à la sécurité des participants si les conditions de sécurité ne se trouvent plus remplies ou si les mesures prévues pour la protection du public ou des concurrents par le règlement de l'épreuve ne sont pas respectées.

P/Le préfet et par délégation,
La directrice de cabinet,



Laetitia KULIS

Destinataires

- Les maires de Villers-Semeuse et Charleville-Mézières
- le directeur départemental de la sécurité publique des Ardennes
- le président du conseil départemental des Ardennes
- La directrice académique des services de l'Education Nationale
- l'organisateur

* en annexe : itinéraire de la manifestation

Itinéraire et horaires des FOULEES ROSES du Sedan-Charleville du 1er octobre 2023

DIRECTEUR DE COURSE
Jean-Pierre DURIN Tel 06 62 36 01 50

ITINERAIRE DETAILLE

Départ à 15 h00 : VILLERS-SEMEUSE, Place de la Mairie

Rue Jules Guesde
Rue Jules Ferry
Rue Madeleine Riché
Rue Jean Jaurès (D 764) – à hauteur Pharmacie (tourner à droite)
Entrer dans CHARLEVILLE - MEZIERES sur le pont du chemin de fer
Chaussée de Sedan ,
Rue Jean Moulin
Avenue Vincent Auriol ,
Avenue du 91° R.I.
Tourner à droite Rue Saint Louis
Pont de la Victoire
Place de l'Hôtel de Ville
Avenue d'Arches
Cours Aristide Briand
Tourner à droite Avenue Jean Jaurès
Tourner à gauche Rue Kennedy
Rue Pierre Gillet
Rue du Petit Bois

Arrivée : **Place Ducale** : En face de la fontaine (arrivée estimée 16h15)

Ravitaillement Rue de Mantoue